



**DIFFICULTÉS POUR PAYER
VOTRE FACTURE D'EAU ?**

DES AIDES EXISTENT !

Eau 17 s'engage à garantir l'accès à l'eau potable pour tous les habitants de la Charente-Maritime. Dans cette optique, des dispositifs d'accompagnement sont mis en place pour aider les usagers rencontrant des difficultés à payer leur facture d'eau.

Accompagnement pour le paiement des factures d'eau

Si vous êtes raccordé au réseau d'eau potable et que vous rencontrez des difficultés financières, plusieurs solutions existent :

- **Fonds de Solidarité Logement (FSL)** : une aide financière ponctuelle peut couvrir tout ou partie de votre facture, sous conditions de ressources.
- **Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)** : un accompagnement pour vous aider à monter un dossier FSL et vous orienter vers d'autres dispositifs.
- **Votre exploitant Sepra** : étude et proposition d'un plan de paiement adapté à votre situation (échancier de paiement).

Si vous rencontrez des difficultés pour payer votre facture d'eau, ou si vous connaissez une personne concernée, signalez-le à votre mairie, à votre délégataire Sepra ou à Eau 17 à l'adresse : secretariat@eau17.fr



**ACCUEIL CLIENT
SEPRA**

**13 Rue Paul-Emile Victor,
17640 Vaux-sur-Mer**

05 46 08 02 06

**Du lundi au vendredi de 9h à 13h
Et sur rendez-vous de 13h30 à 16h**



**DÉLÉGATION
TERRITORIALE
SITE DE ROYAN**

**55 Boulevard Franck Lamy,
17025 Royan**

05 46 06 48 48

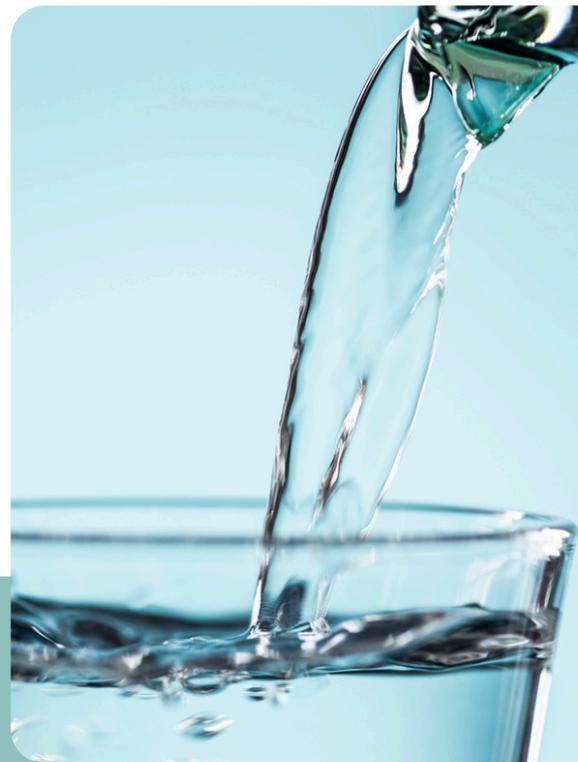
dt.royan.logement@charente-maritime.fr

COMPRENDRE LES NOUVELLES REDEVANCES SUR VOTRE FACTURE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les redevances perçues par les agences de l'eau ont été révisées. Cette évolution vise à :

- Mieux répartir les coûts liés à la gestion durable de l'eau
- Renforcer la préservation de la ressource en eau
- Consolider le principe pollueur-payeur

Les redevances financent des actions conformes au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), notamment la lutte contre les pollutions et la préservation des ressources en eau :



Investit dans la modernisation et le renouvellement des infrastructures (travaux, contrôles, études).



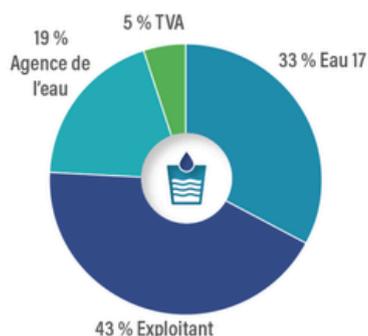
Assure l'entretien quotidien des installations et des services associés (électricité, personnel).



Soutient des projets de préservation des ressources en eau et de lutte contre la pollution.

CONCRÈTEMENT, QUE FINANCE MA FACTURE D'EAU ?

Une facture d'eau potable, c'est...



Votre facture d'eau permet de financer trois services publics de l'eau :

- **Eau 17** : finance les investissements pour la modernisation et le renouvellement des ouvrages (ingénierie, travaux, contrôles...) ainsi que les études prospectives d'organisation générale des services.
- **Sepra** : finance l'entretien des installations et les services au quotidien (personnel, pièces, électricité et clientèle).
- **L'Agence de l'eau Adour-Garonne ou Loire-Bretagne** : subventionne des actions et travaux conformes au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour la lutte contre les pollutions et la préservation de la ressource.